

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le 28 Juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de THEZAN DES CORBIERES (Aude), s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick DAPOT, Maire.

Date de la convocation 18 Juin 2018

Etaient présents :

DAPOT Patrick
LATHAM David
DANIEL Jean-Yves
PERAULT Françoise
BOUNOL Daniel
THEILLARD Jacqueline
NUFFER Nadia
FALCOU Léone
PIZZIGHINI Olivier
GILABERT Aude

Procuration pour :

VALLIER Rémi

Etaient absents : MARTY Patrice, ABARCA Christelle.

1° Approbation compte rendu de la séance du 24/05/2018 : le Procès-verbal est adopté à l'unanimité par le Conseil municipal..

2° Désignation du secrétaire de séance : Madame PERAULT Françoise

3° Projet rénovation foyer municipal : MONSIEUR Patrick DAPOT

- a) lecture notifications octroi de subventions (Département, Etat, Région): toutes les subventions demandées ont été accordées pour le montant présenté de dépenses 185 000€ HT. Le Département et l'Etat (DETR) ont chacun accordé une subvention de 55 740€, soit chacun 30% du montant estimé des travaux, et la Région a confirmé une subvention de 20% soit 37 160€. Au total les travaux HT donc ont été subventionnés à hauteur de 80%.
- b) Avancement des travaux : les sanitaires ont été démolis en régie ce qui a permis d'économiser sur le coût estimé compris entre 10 000€ et 15 000€ si cela avait été fait par une entreprise extérieure. En régie les seuls frais sont ceux de la location du marteau piqueur, et d'une benne pour les gravats louée auprès de la Communauté des Communes de Lézignan. Début Juillet 2018, les travaux reprendront sous la direction de Madame ASTRUC, Architecte et Maître d'œuvre, avec les entreprises retenues.

4° Bilan mandature quatre années écoulées :

Support vidéo (mise en format informatique de tous les dossiers relatifs aux actions menées par le Conseil Municipal) : présentation Monsieur le MAIRE.

Ce document Powerpoint présente les principaux investissements menés par la nouvelle équipe élue en Mars 2014. La présentation, par année, illustre et chiffre les investissements en Budget principal M14 et en Budget de l'Eau M49. Elle met l'accent en M14 sur l'effort financier fourni dès 2014 pour apurer le déficit en capacité d'autofinancement brute (CAF) qui était de - 149 000€ en début 2014, tout en continuant les dépenses d'investissement. La Commune a assuré le financement de ses travaux d'investissement dès 2015 et la CAF est redevenue positive dès fin 2016.

5° Point sur les travaux : présentation Monsieur Daniel BOUNIOL

- a) Voir détail de tous les travaux au 28/06/2018 en Annexe.
- b) Choix entreprises travaux publics (4 devis) pour mise en place eau et assainissement Chemin Canto Perdrix: présentation Monsieur le MAIRE

La Commune a l'obligation d'amener l'eau et l'assainissement aux trois lots qui se construisent Chemin Canto Perdrix. Le réseau ne desservant pas cette partie constructible du village, il nous faut le prolonger jusque-là. Les devis suivants ont été élaborés selon un cahier des charges établi par

Monsieur Daniel BOUNIOL : devis Aude TP = 53 360€, devis SRI Lézignan = 41 295€, devis SARL Coste TP = 26 155€, Coté SUD 55 460€.Après délibération le Conseil municipal approuve le choix de la SARL Coste TP à l'unanimité.

c)SMMAR : sous la nouvelle présidence du SMAR un projet de délocaliser le SMAR est venu à la connaissance de Monsieur le MAIRE. Réagissant immédiatement sur l'impact négatif qu'aurait ce départ du SMMAR de Thézan, d'un point de vue financier et économique, Monsieur le MAIRE a aussitôt fait un courrier aux Présidents du SMMAR et des Jourres et de l'Orbieu, mettant en avant le préjudice financier alors que dès cette année et jusqu'en 2032 Thézan déboursa chaque année 21 300€ au titre de l'acquisition de l'ancien bâtiment de la Communauté des Communes, et a proposé en location le hangar communal qui pourrait accueillir le personnel de la Brigade Verte qui serait créée pour entretenir les cours d'eau (/budget 2019 du SMMAR). Ce hangar de 250m2 est équipé pour recevoir du personnel (sanitaires, douche, espace repas) et est à proximité des bureaux actuels du SMMAR. Copie de ce courrier a été transmise à Monsieur Hervé Baro au Conseil départemental de l'Aude.

6°Notification subvention SYADEN éclairage public 2018 (3ème tranche):

présentation Monsieur le MAIRE

La 3^{ème} tranche pour le remplacement de l'ancien éclairage public par des LEDS sera entreprise par le SYADEN à la rentrée (32 000€ de dépenses inscrites au budget primitif 2018) et le SYADEN nous a octroyé une dernière subvention, comme pour les 2 tranches précédentes.

7°Terrain cadastré A 89: présentation Monsieur le MAIRE

Lecture du courrier d'acceptation des modalités de paiement famille GAVIGNIAUX .Cette dépense d'investissement n'ayant pas été budgétée en 2018, en accord avec la Famille GAVIGNIAUX, la Commune acquerra ce terrain d'environ 250m2 début 2019, à 20€ le m2, soit : 5 000 €.

8°Ecole : présentation Madame Aude GILABERT

Madame Aude GILABERT a assisté le vendredi 22/06/2018 a une réunion à l'école primaire. A titre expérimental, selon les directives de l'Education nationale, à la rentrée prochaine il sera créé un Pôle « Maternelle » uniquement, à Thézan des Corbières. La commune de Monseret regroupera les enfants du CP au CM2, soit 12 élèves de plus, ce qui répartira les effectifs de la manière suivante : 35 enfants en maternelle à Thézan et 67 élèves en classes primaires à Monseret.

Impact sur la Cantine : nous envisageons de repasser en restauration municipale car Saint Laurent de la Cabrerisse, suite à une perte de personnel, ne pourra plus venir en renfort en cas de besoin pour l'ASH (Accueil Sans Hébergement) comme par le passé.

9°Point sur les Associations : présentation Madame Nadia NUFFER

- 21/06/2018 en raison des dépenses importantes engagées pour la réhabilitation du Foyer municipal, cette année aucune manifestation musicale n'a été organisée à Thézan. En revanche un effort particulier sera fait en 2019 pour cette manifestation.
- 14 Juillet 2018 : à déterminer, soit repas ou apéritif dinatoire
- 9, 10 et 11/07/2018 Fête du village. Avec Loto le 9 juillet, Tapas et musique le 10 juillet et soirée Traiteur et disco le 11 juillet 2018.
- 22/07/2018 repas du P'tit Quinquin.
- 1^{er} ou 8/09/2018 à déterminer pour le repas de la MJEP et vide grenier.

10Présentation du projet de convention de mise ne conformité du traitement des données informatiques(R.G.D.P) proposé par le Syndicat Intercommunal

A.G.E.D.I.: présentation Monsieur le MAIRE

Délibération sur le projet convention pour la gestion des données dans AGEDI portant sur le traitement et la confidentialité des données traitées. Délibération approuvée à l'unanimité par le Conseil municipal.